



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ceac Fulmen

Question orale n° 1395

Texte de la question

M. Franck Thomas-Richard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de la société Ceac Fulmen. Cette société produit des batteries automobiles et industrielles avec 15 usines réparties en Europe dont 7 unités de production en France. Ceac, propriété du groupe Fiat, a été cédée en 1995 au groupe américain Exide, après autorisation du ministre de l'économie et des finances de l'époque, dans une lettre datée du 9 juin 1995, et ce, malgré l'avis défavorable rendu par le Conseil de la concurrence, en date du 9 mai 1995. Pour obtenir cet accord du Gouvernement français, la société Exide avait indiqué, à l'époque, qu'elle n'avait « pas l'intention de procéder à moyen terme à des restructurations en France, dans la mesure où les usines de Ceac étaient déjà très performantes ». Ce groupe précisait également vouloir maintenir, voire développer, les volumes de production en France. Or, aujourd'hui, des menaces de fermeture existent sur le site de Vierzon, spécialisé dans les batteries étanches, et dont le groupe Exide déclarait en 1995 que « Ceac disposait du meilleur savoir-faire au niveau mondial dans le secteur des batteries étanches ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir examiner la situation de la société Ceac et de lui faire savoir s'il compte prendre des mesures, afin de permettre le maintien du site de Vierzon.

Texte de la réponse

M. le président. M. Franck Thomas-Richard a présenté une question n° 1395.

La parole est à M. Franck Thomas-Richard, pour exposer sa question.

M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, la société CEAC Fulmen produit des batteries automobiles et industrielles dans quinze usines réparties en Europe, dont sept unités de production en France.

La CEAC, propriété du groupe Fiat, a été cédée en 1995 au groupe américain EXIDE, après autorisation du ministre de l'économie et des finances de l'époque, dans une lettre datée du 9 juin 1995, et cela malgré l'avis défavorable, consultatif, rendu par le Conseil de la concurrence le 9 mai 1995.

Pour obtenir l'accord du Gouvernement français, la société EXIDE avait indiqué qu'elle n'avait « pas l'intention de procéder à moyen terme à des restructurations en France, dans la mesure où les usines de CEAC étaient déjà très performantes ».

Le groupe précisait également vouloir maintenir, voire développer les volumes de production en France.

Or, aujourd'hui, des menaces de fermeture pèsent tant sur le site de Nîmes que sur celui de Vierzon, qui est spécialisé dans les batteries étanches et à propos duquel le groupe EXIDE déclarait en 1995 que la CEAC disposait « du meilleur savoir-faire au niveau mondial dans le secteur des batteries étanches ».

Des rumeurs de délocalisation au Portugal sont envisagées concernant le site de Vierzon. Les représentants du personnel et les élus sont particulièrement inquiets, d'autant plus que la ville de Vierzon traverse actuellement une situation économique difficile et qu'elle a connu une délocalisation de ce type avec le départ de la société CASE, en 1993.

De nombreuses réunions et de nombreux pourparlers ont eu lieu. En particulier, une démarche commune du préfet du Cher et des différents élus concernés dont moi-même a été tentée auprès de l'Union européenne afin

d'obtenir des aides exceptionnelles par l'intermédiaire de la DATAR au titre de la prime à l'aménagement du territoire. Ces aides européennes s'ajouteraient aux aides des collectivités territoriales, qui se sont toutes mobilisées pour maintenir l'emploi à Vierzon.

Je rappelle qu'il s'agit d'une société forte de 250 personnes implantée dans une bassin d'emploi qui connaît un taux de chômage entre 17 et 18 %.

J'aimerais que vous puissiez examiner la situation rapidement et, surtout, connaître les décisions envisagées par le groupe international.

Nous voudrions savoir quelle est la position du président-directeur général Arthur Hawkins, que je n'ai pas pu rencontrer, sachant que la direction régionale semble, quant à elle, intéressée par les propositions que nous avons faites il y a quelques jours.

Je tiens à préciser que l'activité de l'usine de Vierzon est tout à fait satisfaisante et en constant développement. Pouvez-vous nous renseigner sur la stratégie du groupe américain qui semble, et cela nous inquiète, opposer les différents sites en France et en Europe puisque sont évoqués à la fois une délocalisation au Portugal et le rapprochement de différents sites, notamment ceux de Lille et de Vierzon.

J'aimerais que vous puissiez intervenir auprès de la direction en soutenant nos propositions concrètes et, par la même, en défendant le maintien des emplois existants et en refusant en conséquence une politique de désengagement qui va contre l'emploi en France et contre l'Europe sociale que nous voulons bâtir.

Je parle ici au nom des différents parlementaires intéressés par les sites concernés et je souhaite que nous obtenions d'EXIDE une réponse claire qui aille dans le bon sens.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. En 1995, lors de sa reprise du groupe CEAC, l'américain EXIDE a effectivement indiqué aux pouvoirs publics français qu'il entendait maintenir, voire développer les volumes de production en France ainsi que la recherche et le développement des productions à venir.

Les volumes de fabrication produits jusqu'à présent en France ont globalement été maintenus.

En ce qui concerne le développement de la recherche, le groupe a déposé une demande de permis de construire, afin de localiser son nouveau centre de recherche européen à Gennevilliers, auprès du siège social du groupe.

Les équipes françaises de recherche et développement actuellement localisées à Clichy rejoindront Gennevilliers au mois d'octobre 1997.

S'agissant de l'usine de Vierzon, qui emploie 220 personnes à la fabrication de batteries stationnaires étanches, le groupe CEAC, qui dispose effectivement d'un excellent savoir-faire lui ayant apporté la clientèle de groupes industriels comme Merlin Gerin, constate qu'il doit faire face à une très forte concurrence.

Vous avez fait allusion au savoir-faire remarquable de la CEAC. Mais ce savoir-faire est de plus en plus partagé par de nombreux groupes, en particulier asiatiques, dont les produits correspondant à des applications simples concurrencent directement les produits européens. C'est cet accroissement de la concurrence qui, d'après la direction d'EXIDE, explique les pertes enregistrées au cours des dernières années par l'usine de Vierzon.

Nous prenons contact avec les dirigeants de ce groupe, qui s'interrogent sur les moyens de retrouver une rentabilité de fabrication des produits. Ils nous ont indiqué qu'aucune décision n'était encore prise.

J'ai demandé au groupe EXIDE de faire connaître les conditions dans lesquelles l'usine de Vierzon pourrait redevenir rentable, car c'est cela l'important. Cette question fait actuellement l'objet d'un examen de faisabilité technique et économique. Le ministère suivra cette affaire de près.

Pour ma part, je resterai vigilant quant aux engagements qu'a pris la direction d'EXIDE lors du rachat de la CEAC, qui a justifié une autorisation des pouvoirs publics français.

M. le président. La parole est à M. Franck Thomas-Richard.

M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre soutien et de votre vigilance.

L'usine de Vierzon semble, au dire des directions départementale et régionale, un peu moins rentable. Mais se pose aussi le problème du lourd endettement que supporte la société EXIDE qui, comme vous le savez, a pris des participations dans toute l'Europe.

Nous avons donc besoin de votre aide, monsieur le ministre. Il ne faudrait pas qu'à Vierzon nous payions, si je puis dire, un endettement qui est général, alors que le savoir-faire est là et que l'usine est en fait rentable, ainsi que le montrent les rapports d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Thomas-Richard Franck](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1395

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1620

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1782

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mars 1997